

L'EPS AU LYCEE F. EBOUE EN CLASSE DE TERMINALE 2005/2006

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Conformément aux textes en vigueur, le lycée propose aux élèves de terminale des **menus de 3 activités physiques et sportives**, ces menus correspondent à ceux déjà proposés en 1^{ère}, en effet l'obligation d'une pratique effective au moins égale à 30h sur le cursus lycée amène les élèves à choisir le même menu en 1^{ère} et en Tale. Ainsi sous réserve d'un équilibre entre les différents menus chaque élève est libre de choisir le groupement de son choix.

La constitution de ces différents menus doit répondre à plusieurs exigences

- une des 3 activités doit être de nature collective
- chaque menu doit permettre le développement de 2 compétences culturelles
- les 3 activités doivent appartenir à des groupements différents

Chaque élève suit **3 cycles d'enseignement** d'environ 9 semaines à raison de 2 heures par semaine. A l'issue de chacun des cycles les élèves sont convoqués pour subir les épreuves d'évaluation bac, ils sont notés à cette occasion **par 2 enseignants** dont celui de leur groupe. Cette double évaluation a pour objet de garantir un maximum de justesse et d'équité dans la notation. Ainsi chaque activité est notée sur 20, la note finale étant obtenue en divisant par 3 le total des notes obtenues à chacun des contrôles. Cette note qui fait l'objet d'un éventuel ajustement par l'équipe pédagogique EPS de l'établissement, est ensuite proposée à une **commission académique** chargée d'examiner l'ensemble des notes EPS obtenu par les élèves du département. Cette commission observe en particulier les écarts éventuels de notation entre les différents établissements de Guyane, et aussi entre garçons et filles. En fonction de ces observations elle pourra être amenée ou non à modifier les notes proposées, par exemple en baissant les notes dans un établissement où celles-ci ont été jugées trop fortes en comparaison des moyennes des autres établissements, en tout état de cause la **commission est souveraine**.

Toute absence à la séance d'évaluation de fin de cycle devra être **justifiée (certificat médical)**, dans ce cas et seulement dans ce cas **une séance de rattrapage** sera proposée à l'élève au mois de mai. Ce n'est que dans des cas bien précis qu'une évaluation sur 2 activités pourra être proposée. Un contrôle adapté destiné aux élèves présentant un handicap ou une inaptitude partielle pourra être effectué soit en CCF soit en examen ponctuel terminal.

OPTIONS FACULTATIVES

En plus de l'examen obligatoire les élèves peuvent choisir une **option facultative en EPS**, dans ce cas seuls sont pris en compte les points obtenus au-dessus de 10. Le choix s'effectue parmi une liste d'activités, certaines entrent dans le cadre d'un **contrôle en cours de formation (CCF)** et sont proposées par le lycée il s'agit **du badminton, du volley-ball et de la danse traditionnelle**. Ces activités sont encadrées par des enseignants du lycée et les élèves sont tenus de suivre une formation qui doit représenter sur l'ensemble du cursus lycée **60 heures de pratique effective**, ils seront évalués en fin d'année par au moins 2 enseignants dont celui de leur groupe et tout comme pour l'enseignement obligatoire les notes seront communiquées à la commission académique pour validation.

Pour les élèves désirant présenter d'autres activités, ils auront à choisir dans la liste académique qui propose, la **danse (traditionnelle ou contemporaine), la natation, le demi-fond, le badminton, le football, le basket-ball, le handball, les sports de combat (karaté et judo)** dans ce cadre c'est à eux de prendre leurs dispositions pour se préparer au mieux. Ils seront convoqués à passer **l'épreuve ponctuelle** fin mars début avril.

Il faut aussi préciser que le **niveau d'exigence** est relativement élevé et que les candidats doivent faire preuve d'un excellent niveau de pratique, et de connaissances approfondies dans l'activité (entretien) pour espérer des notes élevées.

Le choix de l'option est soumis à une exigence, en effet l'épreuve choisie doit être **différente** de celles contenues dans leur menu.

Le protocole d'évaluation est à la disposition de l'ensemble de la communauté éducative ainsi que des parents et élèves, il contient entre autre les dates des épreuves, les référentiels d'évaluation, les outils de notation utilisés, nous espérons qu'il participera à une meilleure compréhension des procédures d'évaluation en EPS au bac, de toute façon l'équipe pédagogique se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

EPREUVE DE COMPLEMENT

Elle s'adresse aux élèves ayant suivi cet enseignement depuis la classe de 2^{nde} (2^{nde} 13), elle est affectée d'un **coefficient 2**.

Elle se divise en **2 parties** , dans la 1^{ère} est évalué l'enseignement de *diversification et d'approfondissement* dans une des APSA suivantes , la musculation , le handball , ou le kayak , dans la seconde c'est l'APSA de *spécialisation* (badminton ou volley-ball) qui est notée , pour cette 2^{ème} partie l'évaluation est complétée par un entretien réalisé à partir d'un dossier élaboré par le candidat.